



Appel à projets: Dossier de candidature- parcs et jardins non ouverts au public

Le questionnaire est à compléter et à signer par le porteur du projet et à remettre au plus tard pour le 1er mars 2017 par courrier postal : parcs et jardins de Wallonie, Rue Nanon, 98 à 5000 Namur ou par mail à l'adresse suivante : jardins.tourismewallonie@gmail.com
Pour être éligible le dossier doit être complet, c'est à dire comporter la charte signée et le dossier de candidature complété.

1. Informations générales

Adresse du jardin:

.....
.....
.....

Responsable du projet:

Nom: Prénom:

Adresse:

Tel.: GSM:

Email:

Numéro du compte IBAN sur lequel le financement peut être versé:

Titulaire du compte:

2. Description du projet

Dénomination du projet:

Description du projet selon les critères prévus par la charte « parcs et jardins nature admise »

Photos, croquis ou tout autre document sont les bienvenus. Superficie du parc/jardin :.....

Remplacer les produits phytopharmaceutiques par des techniques alternatives préventives et/ou curatives

.....
.....
.....
.....
.....
.....



Gérer et trier les déchets

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Maîtriser la consommation d'eau

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Favoriser la biodiversité

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Embellir son parc/jardin

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dans le cadre de cet appel à projets 2017, le thème associé est l'année des saveurs. Comment pourriez-vous mettre cette thématique en valeur lors du week-end du 10 et 11 juin?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Utiliser des matériaux recyclés ou respectueux de l'environnement dans l'aménagement de mon jardin

.....
.....
.....
.....
.....

Besoins matériels et estimation budgétaire du projet

.....
.....
.....
.....
.....

Un week-end « parcs et jardins de Wallonie » sera organisé les 10 et 11 juin 2017 afin de rendre les jardins sélectionnés accessibles au grand public. Tous les parcs et jardins participant à l'appel à projet s'engagent à ouvrir leur porte lors de ce week-end.

Ce week-end sera annoncé officiellement par les médias (presse écrite, radio,...) et par la distribution de folders.

La contribution financière octroyée par l'asbl parcs et jardins de Wallonie doit être utilisée dans le cadre des objectifs pour lesquels elle a été attribuée. En acceptant cette contribution, le bénéficiaire accorde à l'asbl le droit d'effectuer un contrôle sur place quant à l'affectation des fonds alloués.

Le porteur du projet déclare sur l'honneur que toutes les données communiquées sont exactes.

Date

Signature et nom du porteur du projet

